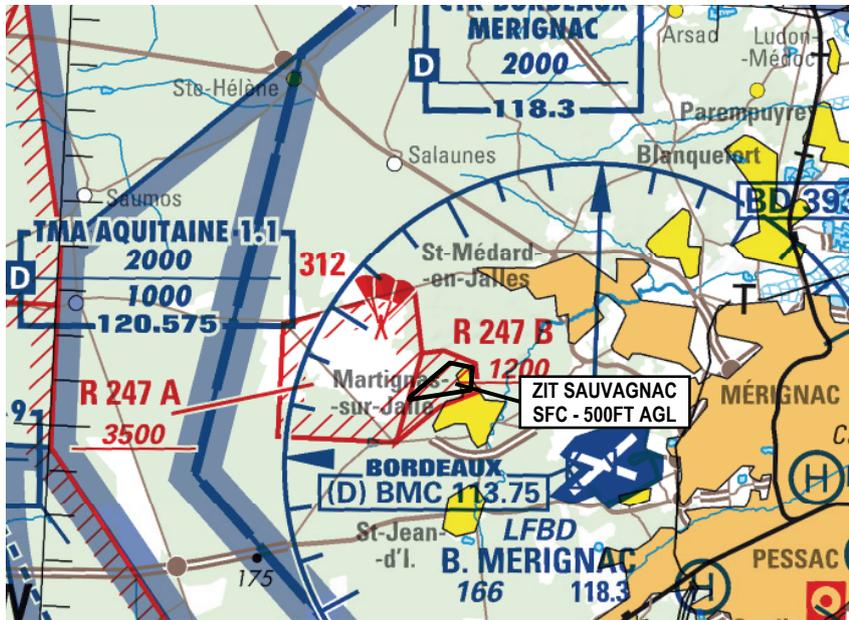


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Sauvagnac dans la région de Bordeaux
En vigueur : Du 07 mars au 07 août 2019

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Bordeaux Mérignac LFBD



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2018

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
GESTIONNAIRE
NIL
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec la portion de la CTR Mérignac avec laquelle elle interfère, et se substitue à la portion de la zone LF-R 247 B Camp de Souge avec laquelle elle interfère lorsque celle-ci est active.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotés
- des aéronefs en contact radio bilatéral avec Mérignac Twr et ayant obtenu son autorisation.

SERVICES RENDUS

CAM/CAG : les services sont rendus conformément au statut des espaces avec lesquels la ZIT interfère.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

44°51'48.00" N,000°47'47.00" W
44°51'00.00" N,000°48'57.00" W
44°50'56.00" N,000°48'58.00" W
44°51'13.00" N,000°47'06.00" W
44°51'43.00" N,000°47'04.00" W
44°51'48.00" N,000°47'47.00" W

Limites verticales

SFC / 500FT AGL